

# TRAVAUX DE RÉHABILITATION UN LIFTING APRÈS 40 ANS D'EXISTENCE



## UN PROJET D'ENVERGURE !

En 2009, la piscine présente des signes d'usure malgré les rénovations effectuées et les entretiens annuels (1) opérés par l'équipe technique. En 2010, une étude préconise la réhabilitation de l'équipement : **si les bassins sont en bon état, il s'agira notamment de procéder à des travaux d'isolation et de mise aux normes.** En 2013, le cabinet ARCOS est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation (2). Pour ne pas pénaliser les écoles et les associations qui utilisent les bassins toute l'année, les élus communautaires valident la réhabilitation par tranches successives (3). En 2016, les travaux sont lancés pour une période de deux ans. Coût : 5 millions d'euros (4).



## GÊNER LE MOINS POSSIBLE LES USAGERS

*“On aurait pu fermer totalement pendant un an et demi. Finalement, ce sera par intermittence, pour gêner le moins possible les écoles et les associations. On privilégie les travaux pendant l'été, car c'est le moins impactant.*

- PHILIPPE BOURGEOIS, VICE-PRÉSIDENT C.C. LOIRE ET NOHAIN, JUIN 2016



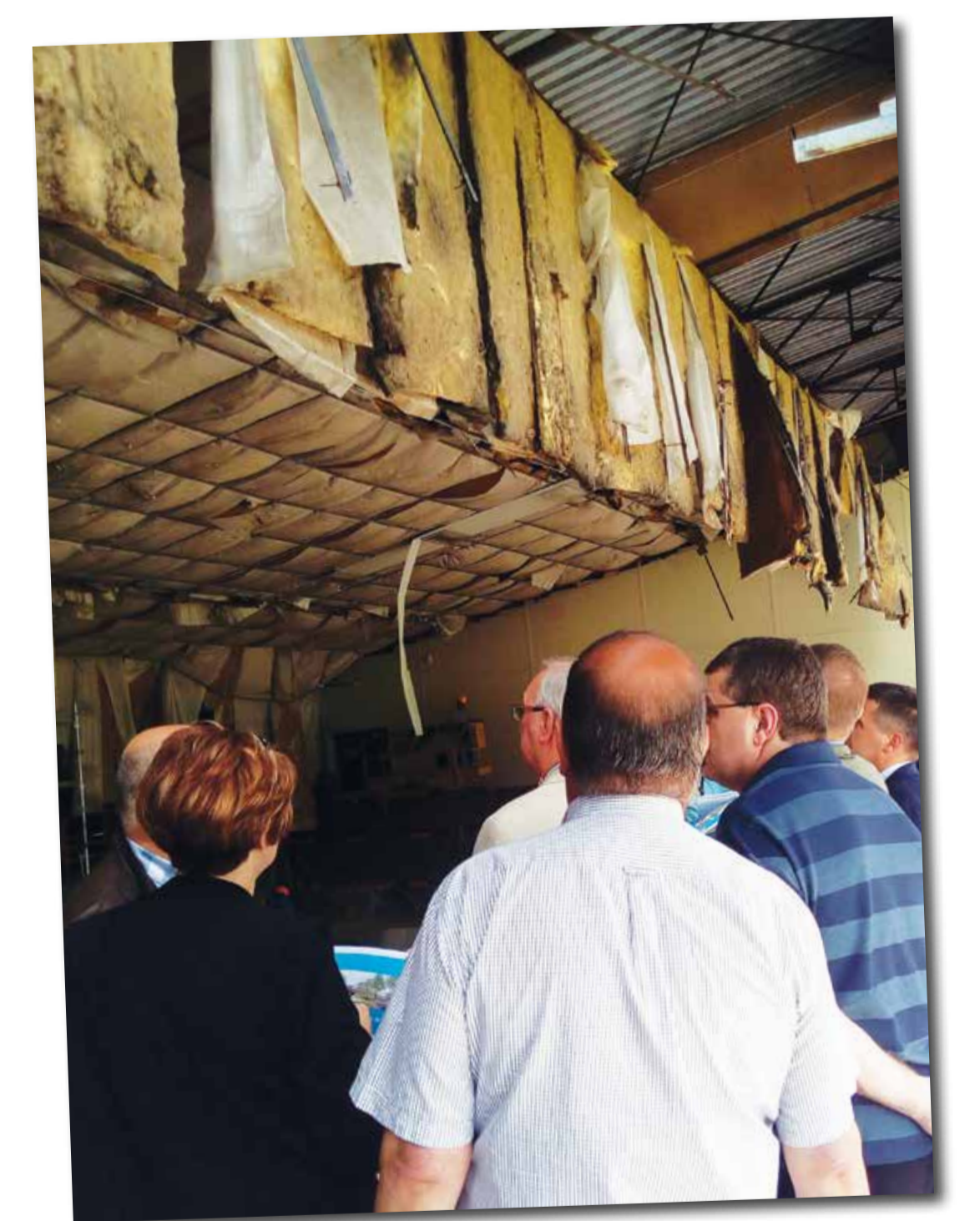
(2) **Projection architecturale du cabinet d'étude.** Les espaces extérieurs de la piscine (façades, parking, jardins, etc.) seront également réaménagés.



(1) La piscine est fermée une fois par an, **pour les travaux d'entretien des bassins** (vidange, carrelage, joints, nettoyage des filtres, etc.). L'équipe de la piscine procède également à des petits travaux : peinture, électricité, nettoyage des espaces extérieurs, etc.



(3) En juin 2016, les élus communautaires et les partenaires financiers lancent officiellement les travaux. **Trois phases sont prévues jusqu'en 2018 :**  
1 > Système de traitement de l'eau, restructuration du grand bassin et des locaux techniques,  
2 > Restructuration du petit bassin et de la chaufferie,  
3 > Travaux sur le hall d'entrée, les vestiaires et les espaces extérieurs.



(4) **Plusieurs partenaires appuient la Communauté de communes Loire et Nohain** pour supporter le coût des travaux de réhabilitation, dans le cadre de différents programmes de subvention, notamment l'Europe (FEADER), l'Etat (DETR), le Conseil régional, le Conseil départemental ou le Pays Bourgogne Nivernaise.

